



VILLE DE GRACEFIELD
Au  de la Gatineau

Avis public – Formations obligatoires des élus municipaux

AVIS PUBLIC est par la présente donné, conformément à l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, et à l'article 8 de la *Loi sur le ministère des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire*, que les membres du conseil suivants, élus lors du scrutin de novembre 2025, ont assisté à la formation « Éthique et déontologie en matière municipale », ainsi qu'à la formation « Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d'élu(e) », qui ont été dispensées par la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

- Monsieur Mathieu Caron, Maire
- Madame Sandra Lauriault, Conseillère au siège #1
- Monsieur Jean-Marie Gauthier, Conseiller au siège #2
- Monsieur Daniel-Luc Tremblay, Conseiller au siège #3
- Madame Mélanie Lefebvre, Conseillère au siège #4
- Monsieur Hugo Guénette, Conseiller au siège # 5
- Madame Suzie Gauthier, Conseillère au siège # 6

Donné à Gracefield, ce 15^e jour d'avril 2026.

Allyssa Ross
Directrice générale adjointe et greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Allyssa Ross, directrice générale adjointe et greffière de la Ville de Gracefield CERTIFIE, sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie au bureau municipal et en publiant une copie sur le site Web et le Facebook de la Ville de Gracefield, le 15^e jour d'avril 2026, entre 8 h 00 et 16 h 00 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 15 avril 2026.

Allyssa Ross
Directrice générale adjointe et greffière